



Atelier participatif de Dijon

Pour une **RETRAITE**

**plus simple,
plus juste, pour tous**

Synthèses des expressions
citoyennes

19 octobre 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

HAUT-COMMISSAIRE
À LA RÉFORME
DES RETRAITES

Le présent document fait la synthèse des expressions citoyennes sur le système actuel des retraites et le futur système universel, tous deux mis en discussion lors de l'atelier participatif, le 19 octobre 2018 à Dijon, qui a réuni 61 participants.

En complément de cette courte note, les propositions faites par les participant-e-s ont été mises en ligne sur la plateforme : <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/profile/atelierdedijon1>

Une synthèse de la présentation à main levée

L'animateur a d'abord proposé une série de questions, à laquelle les participants ont répondu à main levée.

Une douzaine de personnes a mis plus d'une heure pour venir, une dizaine a mis entre 30 minutes et 1 heure, une douzaine a mis moins d'une demi-heure, une douzaine de personnes ont mis moins d'un quart d'heure, 6 personnes ont mis plus de 2 heures et 3 personnes plus de 3 heures pour venir.

Les retraités représentent un tiers de la salle, 1/5 sont étudiants, 1/5 sont salariés du privé, 1/5 sont salariés du public, 4 personnes sont des indépendants, 3 militaires sont présents dans la salle et 1 agriculteur.

Une dizaine de personnes a une activité en lien avec la retraite.

Un quart de la salle a déjà contribué sur la plateforme dédiée à la consultation en ligne sur le futur système de retraite.

La quasi-totalité des participants se projette déjà dans sa retraite. Différentes attitudes coexistent : un quart des participants épargne pour compléter sa retraite, un quart s'est déjà renseigné et estime qu'ils manqueront de ressources, un quart a déjà prévu de travailler plus longtemps que l'âge légal de départ à la retraite. 8 personnes se sentent en confiance et 12 retraités actuels sont satisfaits.

Regards sur le système de retraite aujourd'hui

La retraite aujourd'hui, ça vous évoque quoi ?



Interrogés sur leur perception de la retraite aujourd'hui, les participants évoquent avant tout la solidarité (4 occurrences), la répartition (4 occurrences) mais aussi la complexité du système (4 occurrences) et les inégalités qu'ils génèrent (4 occurrences)

Les participant-e-s ont échangé en sous-groupes de 6 à 7 personnes avec un facilitateur d'échanges par table. Le premier tour de discussions s'est porté sur ce qu'ils pensent du système actuel, ce qui fonctionne aujourd'hui et est à conserver et ce qui mérite d'être amélioré, repensé ou supprimé. Voici ce qui en ressort.

- **Un système complexe et illisible**

Le système actuel ne paraît pas lisible pour les participants qui le trouvent particulièrement complexe : il n'est « *pas clair et très nébuleux* ». Une table met le doigt sur une des difficultés de ce système : « *actuellement, nous avons deux systèmes : par point et par trimestres, et cela se télescope* ». De plus, « *il n'existe pas de retraite type* » ce qui rend le calcul et la compréhension du calcul de la retraite d'autant plus compliqué : les participants ne comprennent pas comment est ou sera calculée leur retraite, ils ne peuvent pas anticiper cette période de leur vie et se retrouvent un peu devant le fait accompli. Un participant a même l'impression « *de se faire avoir* ». Cette illisibilité et cette complexité ne sont pas pour favoriser la confiance des citoyens dans ce système, ils sont donc plutôt méfiants voire défiants et se posent beaucoup de questions.

- **L'âge de départ à la retraite**

Les participants évoquent beaucoup l'âge du départ à la retraite sans qu'il n'y ait un consensus : l'âge de 62 ans semble convenir à certains citoyens tandis que pour d'autres, le système ne leur convient pas et ils préféreraient avoir le choix de partir quand ils le veulent. Le principe des carrières longues est apprécié, tout comme la prise en compte de la pénibilité pour l'âge de départ. Cette dernière doit néanmoins être améliorée, certains participants mettant en avant les notions de fatigue psychologique et de troubles musculo-squelettiques qui ne sont pas toujours pris en compte.

- **La solidarité et le principe de répartition**

Les participants souhaitent en grande majorité garder le système solidaire par répartition actuellement mis en place : « *le système par répartition du régime général est à conserver car c'est un système à prestations définies qui établit une intimité salariale entre salariés en activité et retraités* ». La solidarité intergénérationnelle est également mise en avant dans certaines discussions. Néanmoins, certains participants ne sont pas satisfaits de ce principe et souhaitent le supprimer : ce système produit notamment « *une sorte de frustration parce que les actifs qui cotisent pour les retraités sont mécontents* ». D'autres participants remettent plutôt en cause la solidité financière d'un tel système et pensent qu'il n'a plus d'avenir.

- **Le financement du système en déséquilibre**

Les participants ont beaucoup discuté de l'avenir et de la pérennité du système actuel des retraites, notamment de la question de son financement. Si le système est à l'équilibre actuellement, qu'en sera-t-il dans 20 ans ? Sa pérennité est notamment remise en cause aux vues des changements démographiques qui s'opèrent : le nombre d'actifs par rapport au nombre de retraités semble diminuer, comment alors compenser cette perte ? Les participants estiment qu'il faudrait « *préparer d'autres ressources* » pour financer le système et pour préparer sa retraite.

La démographie actuelle pose question pour les participants qui constatent que le nombre d'actifs est moins élevé que le nombre de retraités. Le système par répartition leur semble donc peu solide dans ces conditions.

La prise en compte ou non des années d'études dans le calcul de la retraite : les jeunes générations actuelles qui ont des périodes d'études parfois longues devraient être mieux pris en compte. « *Comment faire en sorte qu'ils se sentent concernés ?* » et « *Quelle prise en compte des années d'étude ?* » ?

L'égalité entre les hommes et les femmes pose également question auprès des participants, notamment lorsqu'il s'agit des arrêts de travail pour élever les enfants, des mi-temps et des congés parentaux.

Réactions à la présentation des grands principes du futur système universel de retraite

- **Appréciations positives et points d'appui**

Les participants sont rassurés à l'idée que le futur système universel de retraite reste par **répartition**. Des grands principes qui viennent de leur être exposés, ils retiennent que le système restera par répartition tout en ayant « *un étage par capitalisation* ». La flexibilité annoncée séduit même si une personne déclare : « *je ne veux pas être obligée de capitaliser* ». Un autre résumé : « *finalement il y aura un socle obligatoire et un étage au choix où chacun est libre de cotiser plus ou moins* ».

Des participants tirent le fil de la **solidarité** et déclarent : « *la présentation est rassurante avec le maintien de la solidarité et le départ à 62 ans* », « *j'éprouve une satisfaction de garder un système solidaire* ».

Autres points positifs remarqués ; la **méthode** : « *la démarche est bonne et le ressenti est favorable* », la recherche d'un **système pérenne** : « *Le discours était très intéressant : la question de la pérennité du régime universel a été très remarquée et a rassuré* » et l'ouverture considérée des **pensions de réversion aux couples pacés et en union libre**.

- **Les inquiétudes, les points de désaccord et les questions en suspens**

Le système à points suscite des inquiétudes parmi les participants pour plusieurs raisons : « *le message du point est un message individualiste* », « *le basculement vers le système à points est-il garant du maintien de la répartition, et de la dignité des pensions ?* ». Pour mieux comprendre ce que le passage au système à points va impliquer, les participants souhaiteraient des exemples concrets et des simulations : « *Passage au système à point : y a-t-il eu des simulations qui permettent de vérifier que le système est tenable et favorable pour les pensionnés ?* », « *Je ne suis pas convaincu par le passage du système à points. Pourrions-nous avoir des exemples ?* »

D'autres inquiétudes se portent sur la valeur du point : « Comment garantir que la valeur du point ne fera pas le yoyo en fonction des aléas politiques et économiques ? », « Quelle sera la valeur du point ? Et quelle sera son indexation ? La valeur du point sera-t-elle la même pour toutes les filières ? », « le point va-t-il perdre de sa valeur si la situation économique se dégrade ? », « comment sera fixée la valeur du point ? Il y a un risque que cela soit utilisé pour baisser les retraites. »

Un point qui a fait débat à plusieurs tables et suscite des questionnements parmi les participants est la tension entre l'harmonisation des régimes et le maintien de certaines particularités : « Comment intégrer les particularités dans un système qui se veut universel ? », « Il va y avoir des bagarres sectaires », « il ne faudrait pas trop d'exceptions pour garder une visibilité du régime universel », « comment inclure toutes les particularités des multiples régimes actuels en un seul régime à venir ? Comment préserver les particularités ? », « chez les militaires, les revenus des couples sont inférieurs de 30% à cause de la mobilité géographique. Les conjoints sacrifient souvent leur carrière ».

Une autre table se demande aussi : « Que vont devenir les organismes qui gèrent les régimes spéciaux ? », « des nouveaux droits sont annoncés pour certains, comment va se faire le rééquilibrage ? Va-t-on se positionner au milieu, tirer vers le haut, vers le bas ? »

Un participant s'interroge : « Finalement, pas de régime unique alors je ne comprends pas »

Si les participants se disent rassurés sur le fait que le futur système universel de retraite prévoit de maintenir un système par répartition et solidaire, certains participants se demandent concrètement : « **en quoi le futur système universel de retraite sera-t-il plus solidaire ?** »

Au même titre que pour le système à points, les participants ressentent le **besoin de savoir concrètement** comment vont se traduire les **droits non contributifs** : « octroyer des points pour les périodes de chômage, maladie, maternité, etc. c'est une bonne idée. Mais dans le détail, ça veut dire quoi ? Cela sera une attribution d'un forfait de points ? Ce sera soumis à des conditions de ressources ? »

Les participants, bien qu'appréciant la qualité de la démarche, **se demandent ce que deviendront leurs contributions** mais aussi si les principes annoncés seront toujours les mêmes après le temps parlementaire et du gouvernement : « Le système semble cohérent mais avec le débat public et les débats au Parlement je crains que l'on perde la cohérence avec des petits bouts de dérogations et finalement s'éloigner de la réforme systémique », « est-ce que ce système va survivre au temps politique ? », « peur quand même que cette concertation soit de façade et que les grands principes soient déjà actés ».

• **Les questions posées au Haut-Commissaire à la réforme des retraites**

Voici les questions choisies par les tables.

- Le basculement dans le **système à points** est-il garant du maintien de la répartition et de la dignité des pensions ?
- Quelles raisons de ne pas baisser les retraites ? Y-a-t-il un objectif de maintien du **pouvoir d'achat** des retraités actuels et futurs ?
- Quel mode de **financement** pour pérenniser la valeur du point ?
- Y aura-t-il des cotisations sur **les robots** ?

- Comment est garantie la **valeur du point** et comment évolue-t-elle ?
 - A partir de quelle génération on calcule en points ? Quid de **la transition** ?
 - Les régimes anciens vont-ils cohabiter et combien de temps avec les nouveaux régimes ? Quelle visibilité de sa future retraite dans **la transition** ?
 - **Quelle transparence** y aura-t-il sur les éléments de calcul de la pension ? Facilement compréhensible pour l'assuré ?
 - Comment sera organisée la **transition** ?
 - En quoi le nouveau système sera-t-il **solidaire** ?
 - **Comment rééquilibrer** sans léser personne ou comment rééquilibrer au milieu, vers le bas, vers le haut ?
 - Qu'entendez-vous par le **minimum pension** ? Quelles spécificités pour les indépendants et les agriculteurs ?
 - Pourquoi limiter la **réversion** aux couples mariés ? Quid des pacsés et unions libres ?
- Retrouvez les réponses dans la Foire aux Questions « Ateliers participatifs ».

Expressions individuelles à mi-atelier

Voici les post-it reclassés :

CE QUI VA DANS LE BON SENS DANS LE PROJET DE NOUVEAU SYSTEME	
La concertation	La concertation citoyenne (quelqu'un a annoté ce post-it : « si ce n'est pas de la façade »)
Un projet de société	Se pose des questions au regard de l'évolution de la société, c'est appréciable !
Lisibilité	L'ambition de la lisibilité, de transparence et de simplicité
Calcul des droits	L'intégration des primes
Répartition	Maintien du régime de répartition... à condition qu'il soit à prestations définies

CE QUI NOUS INQUIETE / NOUS PREOCCUPE	
Caisses de retraite	Le régime unique de retraite ; est-ce la fin du guichet unique de la MSA ?
Garantie de fonds disponibles en cas de crise	Sanctuariser la nouvelle caisse face aux aléas économiques mondiaux
Inégalités d'accès au travail	Les règles notamment pour les personnes en situation d'handicap qui ne peuvent facilement trouver du travail ainsi que pour les mères de famille qui ont élevé des enfants et n'ont ni formation ni espoir de travail après 40 ans.
Calcul de la valeur du point	Le calcul de la valeur du point est illisible et c'est l'antichambre de la capitalisation
Harmonisation	Tous les œufs dans le même panier

	Il va y avoir tellement d'exceptions, d'ajustements que cela va devenir aussi compliqué qu'aujourd'hui et injuste
--	---

LE NOUVEAU SYSTEME PARAIT SOLIDE CAR...

Systemique	Il prévoit plusieurs étages permettant la capitalisation et un fond de pension (BPI France ou CDC) négocié pour tous
-------------------	--

LE NOUVEAU SYSTEME NE PARAIT PAS SOLIDE CAR...

Avenir incertain	Dans un univers aléatoire, l'objectif de solidarité est illusoire, et celui d'irréversibilité est dangereux Que se passe-t-il en cas de crise financière ?
Niveau des pensions	La projection du COR vise un passage de 14% à 12%, comment maintenir et augmenter les pensions dans cette projection-là ?

Et l'après-midi ?

Les participants ont rédigé des propositions sur les différents thèmes mis en discussion (chaque thème a été traité par 1 à 2 tables).

- Comment améliorer la couverture retraite dans le cadre des nouvelles formes de travail ?
- Quelle solidarité entre les actifs ?
- Comment conforter la confiance dans notre système de retraite ?
- Prendre sa retraite à quel âge et à quelles conditions ?
- Comment harmoniser et moderniser les droits conjugaux et familiaux ?
- Comment donner plus de choix dans la transition emploi-retraite, la gestion de la fin de sa carrière ?
- Faut-il améliorer l'acquisition des droits pour les plus jeunes ?

Et toutes les tables ont rédigé une proposition concernant le thème principal de l'atelier : «**Quelle prise en compte du handicap et des aidants familiaux dans la retraite ?** »

N.B : Les participants ayant déclaré avoir une très bonne connaissance du système de retraite ont été réunis sur des tables spécifiques dont les propositions ou contributions apparaissent en orange dans le texte. Ce sont les tables 12 et 13.

Propositions citoyennes sur le thème principal de l'atelier « Quelle prise en compte du handicap et des aidants familiaux dans la retraite ? »

Table 1 : Créer une sixième branche indépendante de la sécurité sociale

Les participants proposent de « créer une sixième branche de la sécurité sociale qui permette de rémunérer l'aidant et lui permettre d'obtenir des points de retraite », elle serait financée par l'Etat via une TVA sociale et serait complètement indépendante. Cette proposition répond à un besoin sociétal de « prendre en compte l'aidant dans sa perte de droits à la retraite » parce qu'il diminue son activité professionnelle. Pour que cela puisse se mettre en place, les participants proposent de créer un statut d'aidant ainsi qu'une grille de rémunération. Elle dépendrait « de la rémunération initiale et du temps passé à aider ». La rémunération de l'aidant dépendrait de la perte de revenu constatée lors de la diminution ou de l'arrêt de l'activité.

Table 2 : Un organisme indépendant qui définit le statut de l'aidant

Les participants souhaitent créer un statut de l'aidant qui permettent à ces personnes d'obtenir des points grâce à un salaire ou à des prestations (la table se pose la question de la meilleure forme de rémunération). Créer ce statut permettrait d'améliorer la prise en charge des aidants et de garder « un lien dans la famille ». Il faut des « critères objectifs pour reconnaître le statut d'aidant » qui pourraient être fixés par un nouvel organisme qui procèderait à « un arbitrage pluridisciplinaire ». Cet organisme répondrait à un déficit de « coordination administrative », il permettrait de définir le handicap et de déterminer les conditions pour être reconnu comme aidant.

Table 3 : Définir un statut des aidants

Les participants proposent de reconnaître le statut des aidants familiaux pour venir à bout des « inégalités tout au long de la carrière ». Reconnaître le statut de ces personnes permettrait ainsi de compenser les pertes de ressources auxquelles elles peuvent faire face lorsqu'elles arrêtent leur activité pour s'occuper de leur proche, arrêt d'activité qui « impacte sur le départ à la retraite ». Cette proposition vise donc à améliorer à la fois « le moment et le montant du départ à la retraite ». Les participants sont néanmoins conscients de la complexité des critères qui doivent être mobilisés pour définir ce statut.

Table 4 : Créer un salaire de compensation pour travailler à temps partiel

Les participants se sont concentrés sur la « création d'un salaire permettant aux aidants de se mettre à temps partiel » sans diminution de leurs revenus : cela « compenserait la pénalisation de leur vie professionnelle pour l'aide qu'ils apportent à leurs proches ». Leurs propositions sont de donner le « même niveau de rémunération quel que soit le salaire tiré du travail de l'aidant » (le montant reste à définir) et d'ouvrir le droit à avoir un aidant à partir d'un certain taux d'invalidité ou de perte d'autonomie (taux qui restent à définir également). Ils proposent trois solutions pour financer ce

système : proposer « un salaire de remplacement comme l'AVPF », proposer « une nouvelle contribution » ou encore que le financement soit « pris en charge par une caisse d'autonomie CNSA ». Le système lui-même pourrait être financé par la solidarité nationale. Ces propositions ont pour but d'améliorer « la prise en charge des handicapés et personnes âgées sans avoir besoin de créer des structures qui sont un coût pour la collectivité » et s'adressent à tout le monde car « potentiellement, on peut tous devenir aidants avec le vieillissement de la population et l'augmentation du niveau de vie ».

Table 5 : Compenser les accidents de vie

Les participants proposent de « compenser les carrières heurtées par un handicap par un montant annuel ». Le montant de la pension de retraite doit tenir compte de ce qu'aurait pu être la carrière de la personne concernée (ou au moins en partie) si elle n'avait pas eu de handicap. Les participants ajoutent que le montant de la pension de retraite doit être supérieur au seuil de pauvreté. Cette proposition est à destination de deux catégories de citoyens : « les personnes qui ont eu un accident de vie et n'ont pas eu le profil de carrière qu'elles auraient pu espérer » et « les personnes (handicap mental notamment) qui ne sont pas en situation de connaître parfaitement leurs droits ». Les participants estiment que la complexité et la méconnaissance des règles actuelles rendent la proposition difficile à mettre en place, ils souhaitent améliorer la communication vis-à-vis des retraites. Cette proposition permettrait de garantir un revenu minimum à la retraite pour les handicapés et de compenser les accidents de vie et de carrière des personnes handicapées. La situation des aidants qu'ils évoquent « doit être traitée séparément ».

Table 6 : Développer le statut de l'aidant familial

La proposition de cette table se concentre sur la reconnaissance d'un statut des aidants familiaux, en deux temps. Le premier est le « versement d'un salaire tous les mois, comme un CDI », ce salaire serait pris en charge par le département et permettrait par exemple d'avoir un compte personnel de formation. Le deuxième temps est l'octroi d'un congé délimité dans le temps « avec l'assurance de retrouver son emploi au retour de congé ». Il faut en effet favoriser la reprise du travail de l'aidant qui peut passer par une possible reconversion. Les participants proposent également qu'il y ait un maintien des cotisations à la retraite « en fonction d'un pourcentage d'absence ». Pour les personnes handicapées, les participants souhaitent mettre en place une « grille d'évaluation d'autonomie » et de laisser la personne handicapée choisir son aidant si elle est en capacité de le faire. Les participants souhaitent favoriser la solidarité sociétale et ne pas tout faire porter sur la famille, et faire baisser les coûts de prise en charge du handicap et de l'invalidité.

Table 7 et 8 : améliorer la communication pour les aidants

(Les deux tables ont fusionnées lors de cette séquence)

Les participants de la table pensent que « ce n'est pas au système de retraite de couvrir le handicap, il ne faut pas se tromper de question ». Ils se sont donc concentrés sur le statut des aidants. D'abord, ils souhaitent améliorer la communication auprès des aidants afin de mieux les accompagner dans cette période de vie : la communication sur les dispositifs déjà existants est essentielle. Il faudrait également reconnaître les aidants en leur accordant un vrai statut, les participants se demandent

toutefois « *comment peut être rémunéré un aidant qui s'occuperait d'un aîné* ». Enfin, il faudrait mettre en place un interlocuteur unique et un guichet unique afin de « *simplifier et de clarifier le rôle de chaque interlocuteur* » du système.

Table 9 : Améliorer la situation des personnes handicapées après 50 ans

Les participants proposent de permettre à tous les salariés des secteurs publics ou privés « *de continuer à travailler en situation de handicap si c'est leur souhait et que leur état de santé est compatible avec leur mission* ». Cette proposition vise notamment les handicapés de stade 2, les personnes « *avec une pathologie invalidante apparues à 50 ou 55 ans* » : ils doivent avoir une équité de traitement et continuer leur métier s'ils le veulent. Les participants insistent sur cette partie de la population car il faut 16 à 20 ans pour reconnaître une pathologie invalidante et que celle-ci peut se manifester autour des 50 ans. Cette proposition permettrait également aux adultes handicapés de continuer à œuvrer pour la solidarité en cotisant. Pour que cette proposition puisse voir le jour, il faudrait mettre en œuvre un cadre légal harmonisé entre les différents régimes. Ils expliquent qu'il y a des différences entre les deux régimes, notamment le fait que dans le régime public « *les gens sont poussés vers la retraite vers 50, 55ans* » alors que le régime privé propose des dispositifs de poursuite d'activité. Les participants mettent toutefois en garde contre la politisation du sujet et ne souhaitent pas que le débat soit animé par la seule harmonisation entre le public et le privé.

Table 10 : Créer un statut juridique pour les aidants

Les participants proposent la création d'un statut juridique d'aidant pour reconnaître leur situation car il y a une totale méconnaissance de la réalité de ces personnes. Ils souhaitent néanmoins distinguer « *ce qui relève de la solidarité familiale de ce qui génère des obstacles et des absences dans le cadre professionnel* ». Définir un statut pour un aidant familial (peu importe si la personne s'occupe d'enfants ou de séniors) permettrait d'améliorer les droits à la retraite des aidants qui ne travaillent pas ou qui ont diminué leur temps de travail afin de s'occuper d'un proche. Les participants souhaitent également pour la mise en place de cette proposition définir une « *nomenclature des aides* » afin de déterminer les points attribués aux aidants et aux personnes handicapées, ainsi que de donner des « *compétences publiques aux structures existantes* ». Cette proposition permettrait de faciliter la prise en charge par les proches de la situation de handicap.

Table 11 : Un suivi du handicap tout au long de la vie

Les participants souhaitent traiter de façon indépendante la notion de handicap par rapport à la retraite « *car ces personnes n'ont pas la capacité de s'adapter au système* » même s'ils sont bien conscients que « *gérer le handicap à part peut être synonyme de mise à l'écart* ». Ils proposent donc de créer un régime spécifique qui gère la personne handicapée toute sa vie : le handicap doit être géré dans toutes ses dimensions grâce à la présence d'un aidant. Dans cette proposition, les assistantes de vie scolaire (AVS) seraient dépendantes non pas de l'éducation nationale mais de ce régime particulier ; les maisons du handicap seraient également intégrées. Pour que cela puisse fonctionner, il faudrait une « *ligne budgétaire et une gouvernance spécifique et adaptée* ». Les participants proposent également de créer une nouvelle branche de la sécurité sociale. Cette proposition bénéficierait à toutes les personnes handicapées, hors maladie ou accident du travail. Ils

se posent la question de l'intégration dans ce système de l'invalidité militaire. Les aidants de personnes handicapées pourraient aussi profiter de ce nouveau système.

Table 12 : Le partage des points pour les couples de parents d'enfants handicapés

Les participants expliquent que « *la retraite n'est pas du social, c'est une contrepartie* », ils proposent donc d'améliorer l'acquisition de points de retraite, notamment pour les couples ayant un enfant handicapé : ils proposent par exemple un « *dispositif de partage des points* ». Ils se posent néanmoins plusieurs questions : comment compenser les mi-temps ? Et s'il ne faudrait pas calculer la retraite selon les revenus de ces personnes. Ils expliquent également que la réflexion sur le handicap doit être menée en parallèle d'une réflexion sur la pénibilité.

Table 13 : Intégrer les personnes handicapées dans le travail

Les participants souhaitent que les personnes handicapées soient plus associées au travail, notamment grâce à l'acquisition complémentaire de droits majorés. Afin d'améliorer leur situation financière, les participants proposent d'appliquer « *un coefficient de majoration du nombre de point acquis par les cotisations* » financé par la solidarité. Le handicap même léger ou partiel doit être intégré dans le système d'accompagnement. Néanmoins, pour les personnes qui ne peuvent plus du tout travailler, les participants proposent « *d'établir une moyenne de points sur une période à définir pour attribuer des points forfaitaires jusqu'à l'âge du départ à la retraite* ». Le financement de cette dernière proposition reste à définir. Enfin, pour les personnes qui n'ont jamais pu travailler, les participants souhaitent maintenir les prestations sociales actuelles. Par ces trois propositions, les participants souhaitent « *maintenir les valeurs de la sécurité sociale : la compensation des accidents de la vie* ». Pour que ces propositions puissent se mettre en place, il faudrait « *refondre et uniformiser les méthodes et règles de reconnaissance du handicap entre les régimes* » et « *graduer le taux de la majoration en fonction du taux de handicap* ».

Propositions citoyennes sur les autres thèmes mis en discussion pendant l'atelier

- **Comment améliorer la couverture retraite dans le cadre des nouvelles formes de travail ?**

(contributions des tables 4 et 7)

La question des machines

Pour résoudre les difficultés rencontrées à cause de la diminution des formes de salariat, les participants proposent de « *créer une cotisation proportionnelle au nombre d'emplois remplacés par les machines* » payée par l'employeur.

Les contrats courts

Les participants proposent de faire un bilan des droits chaque fin d'année pour les contrats courts. Ils proposent aussi de mettre en place un taux de cotisation modulable, ce qui serait particulièrement utile aux contrats courts : les autoentrepreneurs pourraient cotiser beaucoup puis un peu moins.

Mise en place de minimums

Une pension minimale peut être maintenue, tout en pouvant être variée en fonction des efforts contributifs. Les participants proposent également un temps de travail minimum permettant de toucher un droit à la retraite.

Le rôle de la solidarité

Les participants se demandent pourquoi la solidarité doit être mise en place pour les personnes qui choisissent ce type de statut : « *si ces catégories veulent plus de droits, elles doivent cotiser plus* », la solidarité n'est pas là pour « *financer ces choix* ». Les participants estiment qu'il faut un questionnement plus global sur le système : la question du chômage, des premières activités sont à mettre en débat : « *s'il n'y avait pas de chômage, on n'en parlerait pas* ». Certains participants estiment que ce n'est pas à la solidarité nationale de financer les retraites.

Encourager le choix du travail

Les participants souhaitent récompenser le choix du travail et lui redonner son goût. Ils proposent notamment une aide afin que les autoentrepreneurs puissent démarrer leur activité et créer de l'emploi.

Le rôle des employeurs

Les participants souhaitent que les nouveaux employeurs puissent prendre en charge les cotisations des autoentrepreneurs qui travaillent pour eux en sous-traitance. Ils constatent en effet que, si les nouveaux employeurs ne font appel qu'à de la sous-traitance autoentrepreneuriale, il ne pourra pas y avoir de nouveaux employés.

Le rachat de point

Les participants proposent de donner la possibilité de racheter des points en fin de carrière pour améliorer sa pension. De la même façon il serait intéressant de pouvoir transformer les congés payés et les RTT en points retraite.

Favoriser et développer le compagnonnage

- **Quelle solidarité entre les actifs ?**

(contributions des tables 11 et 12)

Harmonisation européenne

Les participants souhaitent harmoniser les régimes sociaux et fiscaux au niveau européen, afin d'améliorer la compétitivité et de la rendre équivalente aux autres pays européens. Les participants d'une table expliquent se sentir « *suffisamment mûrs pour mettre en place un système comme celui de la Suède* », néanmoins cela implique de modifier le système de travail français.

Trouver de nouvelles sources de financement

Les participants veulent lutter contre l'évasion fiscale : ils veulent que les cotisations et les impôts versés par les entreprises « *le soient réellement* ». Dans un même registre, ils souhaitent ouvrir la possibilité aux plus riches d'abonder le régime de sécurité sociale, **même s'il y a toujours une contribution des hauts revenus**, et proposent de faire entrer les revenus des capitaux dans le financement de la société, notamment grâce à une taxe.

Reconnaître les jeunes

Les participants proposent de reconnaître « *les jeunes qui, grâce à leurs études, permettent de faire progresser le pays en augmentant la productivité et la richesse* ».

Réduire les inégalités

Les participants expliquent que la réforme ne peut pas régler toutes les inégalités grâce à un système unique. Mais il faut pouvoir aider les retraités qui eux-mêmes doivent aider à la fois leurs enfants et leurs parents. **Les participants proposent une retraite plancher de 900€/mois en 2020.**

Eviter les exceptions

Les participants ne souhaitent pas qu'il y ait beaucoup d'exceptions dans ce nouveau système. La pénibilité par contre, doit être financée par les entreprises.

- **Comment conforter la confiance dans notre système de retraite ?**

(contributions des tables 6 et 9)

Améliorer la gouvernance

Les participants souhaitent que le système dépasse la politique et le paritarisme : « *il faut introduire d'autres formes d'interlocuteurs* ». Ils proposent ainsi de créer « *une représentation des retraités qui*

auront droit à la parole et participeront aux débats de manière officielle ». Ils souhaitent également confier le pilotage d'un débat à une instance plurielle comprenant des citoyens, des représentants du personnel et du patronat, des experts... L'idée étant de ne pas laisser la décision à l'expert qui est seulement là pour apporter un éclairage. Enfin, la concertation menée ne doit pas être de la manipulation : « *cette participation doit se voir dans le résultat* ».

Faire participer les entreprises

Les participants proposent de faire participer les entreprises à l'effort quand elles s'automatisent : la possibilité de limites à atteindre est avancée. Les entreprises informatiques sont également évoquées. La rémunération devrait être prise sur les dividendes de l'entreprise.

Faire un effort de pédagogie

Les participants proposent de rendre visible la retraite dès le plus jeune âge. Ils souhaitent par ailleurs « *redonner du sens et dire où va l'argent* » en expliquant notamment quelle est la part de salaire qui est redistribuée.

Améliorer la durabilité

Pour que la confiance soit possible, il faut que le système soit équilibré et il ne faut pas accabler ceux qui financent la retraite. De la même façon, les citoyens doivent avoir la certitude de sa durabilité : « *il faut ajuster le système, pas le remettre en cause* ».

Les questions économiques

Les participants estiment qu'il y a une faille dans le système : « *l'économie sociale et solidaire n'est pas représentée dans le paritarisme* ». D'un point de vue économique, les participants pensent qu'il y a un risque de lobbying. Enfin, les participants souhaitent réfléchir dans une économie européenne et mondiale (la question des fuites des richesses et des entreprises est soulevée).

- **Comment donner plus de choix dans la transition emploi-retraite, la gestion de la fin de sa carrière ?**

(contributions des tables 2 et 10)

Prendre un acompte de sa retraite

Les participants évoquent la possibilité de prendre un acompte sur son temps de retraite pour un projet de 1 à 3 ans au cours de sa vie, ce qui repousserait l'âge de départ à la retraite d'autant de temps.

Trouver des solutions pour diminuer le temps de travail

A partir d'un certain âge, les participants proposent de mettre en place une semaine de quatre jours pour les futurs retraités. Ils souhaitent également que la retraite progressive soit rétablie dans la fonction publique. L'idée est d'améliorer le bien-être du salarié en fin de carrière. Les participants sont en revanche contre le télétravail : « *plutôt déplacer le travail à la campagne plutôt que toutes les entreprises se concentrent à Paris* ». C'est à l'industrie de « *trouver des solutions universelles* ».

Utiliser son compte-formation

Les participants souhaitent que le changement de métier puisse se faire au fur et à mesure de l'augmentation de l'âge de départ. Ils expliquent en effet que « *certaines métiers sont pour les jeunes, d'autres pour les vieux* ». Il faut donc avoir la possibilité de se former toute sa vie, selon son âge. Les reconversions professionnelles pourraient être proposées « *quand nous savons que la fonction ne pourra pas être continuée* ». Si le compte formation n'a pas été utilisé, il pourrait être transformé en points-retraite ou en euros.

Le cumul emploi-retraite

Pour éviter de compliquer le calcul du montant de la retraite, les participants proposent qu'en cas de situation de cumul emploi-retraite, les droits acquis soient versés en capital directement. Ce cumul serait possible, notamment les 12 derniers mois, avant l'âge minimal de départ à la retraite. Les participants remarquent que le système est très bien en théorie mais qu'en pratique, il dépend de la bonne volonté des employeurs et de leurs soucis budgétaires. Les participants insistent sur le fait que cette retraite progressive doit être choisie et qu'elle doit donner accès à des droits.

Favoriser la transmission

Afin de favoriser la transmission du savoir et des entreprises, les participants proposent de favoriser et développer le compagnonnage. Ils proposent également un contrat civique pour la fin de carrière, en lien avec la cessation d'activité, qui ne doit surtout pas peser sur l'employeur. Ils proposent enfin de cumuler la cessation d'activité avec le bénévolat.

Points supplémentaires pour la pénibilité

Prise en compte de la pénibilité pour le calcul de la pension retraite avec attribution de points supplémentaires ou de points de reconversion.

- **Comment harmoniser et moderniser les droits conjugaux et familiaux ?**
(contributions des tables 1 et 8)

Transfert de points entre conjoints

Les participants proposent que « *dans le couple, le conjoint qui diminue son activité pendant le temps nécessaire à l'éducation de l'enfant puisse obtenir un transfert de points retraite du conjoint en pleine activité* ». Le congé parental est en effet selon eux à valoriser de la même façon dans tous les régimes.

Partage des droits

Les participants proposent la création d'un pacte ou d'un compte qui détermine par exemple la redistribution de la pension de réversion. Ce compte retraite s'arrêterait à la séparation du couple. Un compte peut également être mis en place pour les enfants élevés. Les participants proposent aussi que le partage des droits entre les parents se fasse au moment de la naissance et soit irréversible.

La pension de réversion

Les pensions de réversion pourraient être attribuées en fonction de l'éducation des enfants mineurs du conjoint survivant. Les participants se demandent s'il ne faudrait pas étendre cette proposition aux PACS (donc la durée minimum de prise en compte pour la réversion serait d'un an). La réversion serait ainsi systématique et aurait un plafonnement maximum. Elle devrait par ailleurs être immédiate (après le décès), mais devrait être limitée dans le temps.

Autres propositions

L'espérance de vie ne doit pas être un critère de calcul en ce qui concerne la solidarité.

Les participants souhaitent « *augmenter la part de capitalisation et baisser la partie par répartition* »

Mettre en place un revenu universel afin de rémunérer les conjoints qui élèvent les enfants.

- **Prendre sa retraite, à quel âge et à quelles conditions ?**
(contributions de la table 3)

Unification des cotisations

Les participants souhaitent aller progressivement, « *par pallier* », vers des cotisations unifiées.

Partir quand on veut

Les participants estiment que « *la suppression de la durée d'assurance paraît logique dans le système par point : je pars à la retraite quand je le décide, quand mon revenu me paraît suffisant pour vivre* ».

Valoriser toute la carrière

Le nombre de points acquis doit être valorisé pour toute une carrière afin de déterminer le montant de la pension. Il faudrait donc supprimer la logique des 25 meilleures années. Les participants souhaitent que la pénibilité soit bien prise en compte pour le calcul des pensions retraite. Ils précisent que cette pénibilité peut être psychique ou physique.

L'espérance de vie

L'espérance de vie ne doit pas intervenir dans le calcul des points : « *on parle de l'acquisition de droit et non de la durée de la pension* ».

Fixer un âge minimum

L'âge minimum de départ permet d'acquérir « *une assurance personnelle et collective et de procurer un revenu décent sinon certains risquent de profiter du système* ». Selon les participants, cet âge minimum doit être fixé par les pouvoirs publics.

Préparer au changement

Les participants pensent qu'il faut préparer les personnes à ce changement faire des simulations permet par exemple d'anticiper le montant de sa future pension.

- **Comment améliorer l'acquisition de droits à la retraite pour les plus jeunes ?**

(contributions des tables 5 et 13)

Favoriser l'apprentissage

Les participants proposent de favoriser l'apprentissage plutôt que les stages : l'apprentissage pourrait être assimilé à des salaires. Des droits seraient également acquis lors de ces périodes. *Néanmoins, la période de stage est « cruciale car c'est un paramètre d'entrée dans l'emploi ».*

La prise en compte des années d'étude

Les participants proposent de racheter des droits correspondant aux années d'études, même tardivement « *quand on en a les moyens financiers et à coût réduit par rapport à aujourd'hui* ». A l'inverse, offrir des points gratuits par période d'étude semble irréalisable et n'encourage pas à entrer dans la vie active : cela pourrait même rendre la situation inéquitable. Cela risquerait de créer des situations d'étudiant professionnel. *De plus, la question du financement de ces points gratuits se pose.* Sur ce sujet, les participants proposent de faire prendre conscience aux jeunes qu'ils acquittent des droits dès lors qu'ils travaillent et que leur choix de rentrer plus ou moins tard sur le marché du travail a des conséquences. *Ils constatent en effet que ce système est non incitatif au travail et ils relèvent des difficultés concernant l'appétence au travail.*

Racheter certaines périodes

Les participants proposent de pouvoir racheter des périodes de stages ou d'études jusqu'au moment du départ à la retraite, dans la limite d'un certain plafond par an.

La transmission de point

Les participants se sont demandés si les points étaient transmissibles, s'il était possible d'en faire don. Le point négatif mis en avant est que le don de point risquerait de renforcer les inégalités. *De plus, cela revient à considérer le point comme un capital, ce qu'il n'est pas.* Toujours sur la question des points, les participants souhaitent qu'il soit possible de dissocier les points acquis par la cotisation de ceux acquis par la solidarité. Le système solidaire ne doit toutefois pas être trop coûteux.

Améliorer la pédagogie

Les participants souhaitent donner de la lisibilité au système pour les jeunes afin d'améliorer leur confiance dans le système.

Les conditions d'entrée sur le marché du travail des jeunes sont à transformer avant d'aborder la question des retraites.

Eviter de créer des niches

Le mot de la fin



A la fin de la journée, les participant-e-s ont pu exprimer en un mot leur sentiment sur la journée. Le sentiment de solidarité arrive en tête (6 occurrences), suivi de l'espoir (4 occurrences) et des interrogations (3 occurrences).

Merci de votre participation !